

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le huit décembre deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2023

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Pierre PHILIP, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Esther GONON, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Nicolas GEIGER

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
31/10/23	Décision modificative subventions fouilles archéologiques Desmichels	DRAC PACA Département	DRAC PACA : 79 994,00 € HT Département : 76 527,13 € HT
18/10/23	Demande de subvention WRC 2024	Département	50 000,00 €
13/10/23	Fouilles archéologiques Desmichels_Demande de subventions	DRAC PACA Département	DRAC PACA : 40 000,00 € Département : 76 527,13 €
20/09/23	Aide régionale à la reconstruction suite aux émeutes de juillet 2023	Région SUD	14 418 €

Tarifs :

Décision du 24/10/2023 : Mise en place de l'abonnement annuel 7h-20h30 Lundi à Samedi aux parkings Providence 1 et Muret

Abonnements des Parkings

TARIFS AU 6 NOVEMBRE 2023	
Intitulé du tarif	Montant
ABONNEMENTS CLASSIQUES PARKINGS DE BONNE, MURET, PROVIDENCE 1, VERDUN SOUS-SOL	
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 ANNUEL	399,00 Euros TTC
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 MENSUEL	40,50 Euros TTC
ABONNEMENTS PARKING DESMICHEL	
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 AU SEMESTRE (Reconduction uniquement, pas de nouvel abonnement)	312,00 Euros TTC
ABONNEMENT SPÉCIFIQUE JOURNÉE PARKINGS DE BONNE, PROVIDENCE 1 et VERDUN	
Abonnement ANNUEL 07H00-20H30 du lundi au samedi Au delà de la plage horaire l'abonné devra s'acquitter du montant équivalent au tarif horaire	126,00 Euros TTC
AUTRES ABONNEMENTS PARKING DE BONNE	
Abonnement "Étudiant" MENSUEL 24H/24 7J/7	20,50 Euros TTC
Forfait voyageur par tranche de 24H pour les voyageurs titulaires d'un billet SNCF ou LER	5,50 Euros TTC
Remplacement carte perdue ou détériorée	
	11,50 Euros TTC

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
24/10/23	174/23	BERTO MEDITERRANNE	Potelet+lecteur badge endommagés imp rolland	675.56€
24/10/23	14.10.23	AXA	Abribus alparena endommagé	6919.20€

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
15 juin 2023	Renouvellement famille BRUNET	30 ans	1 200,00 €
20 juin 2023	Acquisition famille MANHES	50 ans	2500.00 €
22 juin 2023	Renouvellement famille SACCHETTI	30 ans	2400.00 €
22 juin 2023	Renouvellement famille CHEBANCE	30 ans	1200.00 €
07 juillet 2023	Acquisition famille ROUQUIER	30 ans	1200.00€
21 juillet 2023	Renouvellement famille MANCARI	30 ans	1200.00 €
31 juillet 2023	Acquisition famille EHRET	30 ans	1200.00 €
01 août 2023	Renouvellement famille MENDES	30 ans	1200.00 €
11 août 2023	Acquisition famille MEHIRA	30 ans	1200.00 €
14 août 2023	Acquisition famille MESAS	30 ans	1200.00 €
17 août 2023	Renouvellement famille TOULEMONDE	50 ans	5000.00 €
23 août 2023	Renouvellement famille GEMIN	30 ans	1200.00 €
25 août 2023	Acquisition famille CHARDON	30 ans	1200.00 €
28 août 2023	Renouvellement famille PRECOME	15 ans	151.60 €
06 septembre 2023	Acquisition famille DJEBLI	30 ans	1200.00 €
11 septembre 2023	Renouvellement famille DEPEYRE	30 ans	2400.00 €
12 septembre 2023	Acquisition famille MATHIEU	30 ans	1200.00 €
14 septembre 2023	Renouvellement famille FERAUD	30 ans	1200.00 €
26 septembre 2023	Renouvellement famille GROLLIER	30 ans	1200.00 €
27 septembre 2023	Renouvellement famille VILLAREAL	30 ans	2400.00 €
29 septembre 2023	Renouvellement famille DAVIN	30 ans	1200.00 €
02 octobre 2023	Acquisition famille DUCLOS	50 ans	2500.00 €
17 octobre 2023	Renouvellement famille COI	30 ans	2400.00 €
19 octobre 2023	Renouvellement famille GONTIER	30 ans	2400.00 €
20 octobre 2023	Acquisition famille BOUFFIER	50 ans	2500.00 €
24 octobre 2023	Renouvellement famille PERROT	30 ans	1200.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

24 octobre 2023	Renouvellement famille ORUSA	30 ans	1920.00 €
25 octobre 2023	Renouvellement famille BELTRAMO	30 ans	2291.60 €
03 novembre 2023	Acquisition famille GUEYRAUD	30 ans	2400.00 €
07 novembre 2023	Renouvellement famille COLOMP	30 ans	2291.60 €
07 novembre 2023	Renouvellement famille BELLINO	30 ans	2400.00 €
10 novembre 2023	Renouvellement famille DAGANY	30 ans	1145.80 €
13 novembre 2023	Acquisition famille BOUABDALLAH	30 ans	1200.00 €
14 novembre 2023	Renouvellement famille PERREZ	50 ans	2500.00 €
14 novembre 2023	Renouvellement famille DEPEYRE	30 ans	1145.80 €
16 novembre 2023	Renouvellement famille RICHARD	30 ans	3437.40 €
24 novembre 2023	Renouvellement famille PEYLA	30 ans	2400.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
14 juin 2023	Acquisition famille ANSIAUX	15 ans	510.00 €
10 juillet 2023	Renouvellement famille MICHEL	15 ans	503.10 €
24 juillet 2023	Acquisition famille PERROUDI	15 ans	510.00 €
25 juillet 2023	Acquisition famille MOUTON	15 ans	510.00 €
26 juillet 2023	Acquisition famille AMAR	15 ans	510.00 €
07 août 2023	Acquisition famille AMAR	15 ans	510.00 €
10 août 2023	Acquisition famille POIROT	15 ans	510.00 €
06 septembre 2023	Renouvellement famille MARFOURE	15 ans	503.10 €
17 octobre	Acquisition famille PIRES	15 ans	510.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
2023			
18 octobre 2023	Renouvellement famille ELISABETH	15 ans	510.00 €
30 octobre 2023	Renouvellement famille d'AMBRA	15 ans	510.00 €
07 novembre 2023	Acquisition famille ALBOLINO	15 ans	510.00 €
07 novembre 2023	Acquisition famille NANTIER	15 ans	510.00 €
16 novembre 2023	Acquisition famille PERRIN	15 ans	510.00 €
27 novembre 2023	Acquisition famille SCHIAVONE	15 ans	510.00 €

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 08/11/2023 : Conclusion d'une convention de Mise A Disposition par la Commune de GAP au profit de l'Association "LES AMIS DE LA COLONIE DES SERIGUES" aux fins d'occupation d'une partie du bâtiment sis lieudit "Château Serigues" (parcelle cadastrée Section A Numéro 819) aux conditions suivantes :

- mise à disposition, temporaire et révocable
- pour une durée de 1 an commençant à courir à compter du 09/11/2023
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux ;

Décision du 30/10/2023 : Occupation d'un appartement à l'école de la Gare par Monsieur et Madame DAUDENTHUN Christophe et Sandrine :

- convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement ;
- une durée d'un an, à compter du 6 novembre 2023 au 5 novembre 2024 ;
- loyer mensuel fixé à 500 €.

Décision du 16/10/2023 : Convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes concernant les permanences sociales dans les Centres Sociaux

- convention d'occupation du domaine public à caractère précaire et révocable ;

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- durée de une année ;
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux.

Décision du 16/10/2023 : Convention d'occupation précaire du Local Collectif Résidentiel (ICR) - Bt I - HLM Molines par la Ville de Gap auprès de L'OPH 05

- convention de mise à disposition d'une salle polyvalente d'une superficie de 68.40 m² et de sanitaires;
- durée de une année ;
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux.

Décision du 16/10/2023 : ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D2023_09_387 EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2023 :

- L'association ACCA GAP-BAYARD prendra possession des deux pièces de 14 m² chacune et de la salle commune à partir du 1er novembre 2023 au lieu du 1er octobre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024 en la forme d'une convention d'occupation précaire.

Décision du 12/10/2023 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Christian BOYER aux fins de pâturage et mise à l'abri de bétail, sur la parcelle sise "Plaine de LACHAUP" et cadastrée Section BR Numéro 13 :

- convention de prêt à usage :
- pour une durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au 15/11/2023 pour s'achever au 15/05/2024.

Décision 11/10/2023 : Mise à disposition de la Chapelle du Campus des Trois Fontaines pour l'année 2023 - 2024

Il est proposé aux associations les créneaux suivants :

- Chorale des Alpes du Sud le lundi de 12h à 14h et le mardi de 18h30 à 20h
- CCAS le lundi le lundi de 15h30 à 17h
- Lo Rescontre Gapian le lundi de 17h à 19h
- L'Alpe qui Chante le lundi de 20h à 22h
- Chorale du Bois de St Jean de 20h à 22h
- Sing'phonie le mercredi de 16h à 22h
- La Voix des Noun's le jeudi de 19h à 20h30
- Polychr'Hom le jeudi de 20h30 à 22h30
- Chorale des Cordeliers le vendredi de 18h à 20h

La mise à disposition de la Chapelle du Campus des Trois Fontaines pour la période scolaire 2023 - 2024 (du 9 octobre 2023 au 05 juillet 2024).

Décision 29/09/2023 : Mise à disposition de la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville octobre 2023 :

Il est proposé aux artistes, associations et aux dates suivantes,

- du 5 au 11 octobre 2023 - Valène Mazeau
- du 12 au 18 octobre 2023 - Cécile Becker
- du 19 au 25 octobre - Roger Tardieu

- du 26 octobre au 1er novembre - Laëtitia Dusserre

la mise à disposition de la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville par convention d'occupation du domaine public.

Décision 29/09/2023 : Mise à disposition de la salle d'exposition La Grange octobre 2023 :

Il est proposé aux artistes, associations suivants :

- Association Dez'arts - du 3 au 19 octobre 2023.
- Sabrina Djaber Djezzar - du 21 au 28 octobre 2023.

la mise à disposition de la salle d'exposition La Grange par convention d'occupation du domaine public.

Décision du 11/09/2023 : Mise à disposition d'un hall dans l'ancienne école de Villarobert

- mise à disposition par convention d'occupation précaire ;
- occupation du hall d'entrée de l'ancienne école de Villarobert, sur la Commune de Gap le mercredi soir ;
- pour une durée d'un an à compter du 13 septembre 2023, soit jusqu'au 12 septembre 2024, renouvelable tacitement.
- redevance mensuelle fixée à 15,00 €

Décision du 21 /09/2023 : Mise à disposition de locaux à l'Association ACCA GAP BAYARD

- mise à disposition par convention d'occupation précaire de deux pièces de 14 m² chacune à l'étage du bâtiment, ainsi qu'une salle commune de 10 m² avec les Radioamateurs, sises au 8, cours du Vieux Moulin, ;
- durée d'un an à compter du 1er octobre 2023, soit jusqu'au 30 septembre 2024, renouvelable tacitement.
- redevance mensuelle fixée à 145,00 €.

Décision du 13/09/2023 : Occupation d'un appartement à l'école de la Gare par Monsieur et Madame LEPERCQ Philippe et Dominique

- convention d'occupation précaire, renouvelable tacitement ;
- une durée d'un an, à compter du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2024 ;
- loyer mensuel fixé à 600 €.

Décision du 14/09/2023 Mise à disposition d'une salle à l'association "Le coup de pinceau" :

- convention d'occupation provisoire de la grande salle de gauche, d'une superficie d'environ 50 m² le mardi soir de 18 à 21 heures, au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Villarobert.
- redevance annuelle d'un montant de 180,00 €, payable mensuellement

Décision du 04/09/2023 : Mise à disposition temporaire des installations sportives de la Ville de Gap aux Établissements scolaires : Collèges, Lycées et universités - année scolaire 2023/2024 aux conditions suivantes :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Gymnase Cosec : collège de Fontreyne, Suaps.
- Gymnase J-C Lafaille : lycée A. Briand et collège Mauzan.
- Gymnase Centre J. Manavella : lycée D. Villars, collège Centre, Suaps, Staps.
- Stade Honneur Paul Givaudan : lycée A. Briand, lycée Sévigné, lycée Saint Joseph, lycée. Villars.
- Stade Provence 1 : collège Centre, Suaps, Staps.
- Stade Provence 2 : collège Centre.
- Piste d'athlétisme : lycée A. Briand, lycée Sévigné, lycée Saint Joseph, lycée D.Villars.
- Stade de Fontreyne : Collège Fontreyne, Staps.
- Stade Bayard : lycée A. Briand, collège Mauzan.
- Stade Nautique de Fontreyne : collège Fontreyne, collège La Bâtie Neuve, Staps, collège de Tallard, collège Saint Joseph.
- Piscine République : collège Saint Joseph, collège Centre, collège Mauzan.
- Salle du Duo des Cîmes : collège Saint Joseph, Lycée Saint Joseph, lycée D. Villars.
- Alp'aréna : lycée Paul Héraud, Staps.

La mise à disposition des installations sportives est effectuée pour la période scolaire 2023 - 2024 (du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024)

La location est consentie à titre payant.

Décision du 04/09/2023 : Mise à disposition temporaire des installations sportives de la Ville de Gap aux clubs sportifs - année scolaire 2023/2024 aux conditions suivantes :

- Gymnase Cosec : Archers Gapençais, Gymnastique sportive Gap, Badminton, Gap Basket, Crash, Cirque de la lune, Twirling bâton, Gap Handball, Capoeira, Gap Hautes-Alpes Athlétisme
- Gymnase J-C Lafaille : Gap Handball, Gap Volley, SUAPS, Gap Hautes-Alpes tennis de table Association Gapen'C, Rolling to Gap, Team Boxe Gap, UNSS, Twirling bâton, Escrime Gap
- Gymnase Centre J. Manavella : Gap Basket, ASPTT Judo, Ju jitsu, Karaté budokan, Krav maga, Retraite sportive
- Gymnase Puymaure 1 : Judo club mauzan, Krav maga, Twirling bâton, Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse
- Gymnase Puymaure 2 : Association Gapençaise Vita'gym, Ainsi danse, Essence ciel, Toshinkan dojo, SAFCA
- Gymnase Fontreyne : Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse, Essence ciel, ASPTT Gym, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, CCAS, Blackgames marching band
- Gymnase République : Rép' Gym, Step by Step, Ju Jitsu
- Gymnase Pasteur : Capoeira, Association Gapençaise Aikido, CCAS, Essence ciel, SAFCA, Hip Hop
- Gymnase Porte Colombe : Association Gapençaise Vita'gym, Toshinkan dojo, AS Yoga, Alpes Tae Kwondo, Yogavidya, Essence ciel, Les Foletons
- Gymnase Beauregard : Association Spirale, AS Yoga, Centre Social Beauregard, Ricochet danse, Essence ciel, Tai Chi Chuan Saphir

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Gymnase Les Pléiades : AS Yoga, Team Boxe, Alpes Taekwondo, Centre Social les Pléiades, Association Fête le mur, Essence ciel, Les Foletons
- Gymnase la Pépinière : Essence ciel, Krav Maga, Tiempo Latino, ALSH Clairière, Mosaic Danse, AS Yoga, Crazy Friends Country Dancers
- Stade Honneur Paul Givaudan : Gap Foot 05, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, Gap Hautes Alpes Triathlon, Gap Sud Raid, 4° RC
- Stade Provence 1 : Gap Foot 05, 4° RC, Foot loisirs
- Stade Provence 2 : Gap Foot 05, 4° RC, Foot loisirs
- Piste d'athlétisme : Gap Hautes Alpes Athlétisme, 4° RC, Gap Hautes Alpes Triathlon, Gap Sud Raid, AS Athlétisme Collège Fontreyne
- Stade de Fontreyne : Gap Hautes Alpes Rugby, AS athlétisme Collège Fontreyne
- Stade Bayard : Gap Hautes Alpes Rugby, Sasquatchs, Base Ball
- Terrain Galleron : Base Ball
- Salle la Blâche 1 : Boule Ferrée Gapençaise, Boule courcounious
- Salle la Blâche 2 : Gap Alpes pétanque
- Stade Nautique de Fontreyne : Cercle des Nageurs de Gap, Nageurs des torrents alpins, les aigles des mers, Association Gapen'C, AGV, Retraite sportive, ASPTT Gap aquagym, EPGV, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Armée Pompiers, ADSEA St Jean, Water polo, IME la Source, Sud Raid Triathlon, Gap Hautes-Alpes Triathlon, Association Sauvetage des Hautes Alpes
- Piscine République : AGV, GAUSEP, CCAS, Cercle des Nageurs de Gap, Plongée de Gap, Nageurs des torrents alpins
- Terrain beach volley au Stade Nautique : Gap Volley
- Alp'aréna : les Rapaces de Gap, Axel Gap

La mise à disposition des installations sportives est effectuée du 1er septembre 2023 au 31 août 2024).

La location est consentie à titre gracieux.

Biens préemptés :

Décision du 02/11/2023 ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D 2023_10_411 en date du 6 octobre 2023 pour incomplétude matérielle : Prémption par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un local commercial sis au sein d'un immeuble en copropriété dont l'assiette foncière est cadastrée Section CO Numéro 89, situé à GAP (05000) 8, Rue Pasteur, appartenant à Monsieur MARIN Gilles et Madame PEUROIS Myriam son épouse :

- pour un montant de 175 000 € auquel s'ajoutent 20 000 € d'indemnité d'éviction ainsi que la somme de 9 600 € au titre de commission à l'intermédiaire ayant rapproché les parties.

Décision du 06/10/2023 : Objet: Prémption par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un local commercial sis au sein d'un immeuble en copropriété dont l'assiette foncière est cadastrée Section CO Numéro 89, situé à GAP (05000) 8, Rue Pasteur, appartenant à Monsieur MARIN Gilles et Madame PEUROIS Myriam son épouse

- pour un montant de 175 000 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>Avenant n° 3 de transfert dans le cadre d'une cession pour les marchés concernant l'acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique -</p> <p>Lot n° 1 : tenue des agents ;</p> <p>Lot n° 2 : gilets pare-balles ;</p> <p>Lot n° 3 : chaussures</p> <p>Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures.</p> <p>Les marchés désignés sont transférés de la société MARCK & BALSAN à la société ABILIS LOGISTIQUE reprend tous les droits et obligations du titulaire, nés du contrat conclu avec la Ville de GAP.</p>			<p>22 NOVEMBRE 2023</p>
<p>Marché pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de caractérisation d'une ressource en eau sur le territoire de la commune de Gap</p>	<p>Société CLAIE (05000 GAP)</p>	<p>Conclu pour un prix de 14 975 € HT pour un délai de 18 mois à réception de la commande.</p>	<p>31 OCTOBRE 2023</p>
<p>Marché pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives au projet d'aménagement du nouveau Parking Desmichels à Gap</p>	<p>Société SARL MOSAÏQUE ARCHÉOLOGIE (34660 COURNONTERRAL).</p>	<p>Conclu pour un montant global et forfaitaire de 399 970 € HT.</p> <p>selon les modalités suivantes : Tranche ferme : phase préparation + terrain 4 mois</p> <p>phase post-fouilles 24 mois maximum, suivant Cahier des Charges Scientifiques établi par la DRAC</p> <p>Tranche optionnelle 1 : 10 jours</p> <p>Tranche optionnelle 2 : 7,5 jours</p>	<p>27 OCTOBRE 2023</p>
<p>Marché à tranches pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un réservoir de stockage d'eau potable de 800m3</p>	<p>Société SERET (05300 VAL BUECH-MEOUGE).</p>	<p>Conclu pour un forfait provisoire de 18 900 € HT, avec un taux de rémunération de 2,70 %.</p> <p>Durée prévisionnelle d'exécution des prestations de 24 mois, plus l'année de garantie de parfait</p>	<p>20 OCTOBRE 2023</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		<p>achèvement. Les délais par phases de missions sont les suivants (hors périodes de validation par le maître d'ouvrage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AVP -PRO : 4 mois, • ACT- VISA : 5 mois, • DET -AOR : 18 mois <p>(Durée prévisionnelle des travaux interruption hivernale incluse)</p>	
<p>Accord-cadre mono-attributaire, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, lot n° 6 Chaussures médicales et agroalimentaires</p>	<p>Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)</p>	<p>Le montant est défini comme suit : Minimum 2 000 € HT Maximum 7 800 € HT Soit les seuils suivants par collectivité : VILLE DE GAP Minimum 1 800 € HT Maximum 4 000 € HT CAGTD sans Mini ni Maxi CCAS Minimum 200 € HT Maximum 3 800 € HT durée de 24 mois</p>	<p>18 OCTOBRE 2023</p>
<p>Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, lot n° 5 Chaussures techniques</p>	<p>Société ABRAM DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE) .</p>	<p>Le montant est défini comme suit : Minimum 10 000 € HT Maximum 33 500 € HT Soit les seuils suivants par collectivité : VILLE DE GAP Minimum 7 000 € HT Maximum 22 000 € HT CAGTD Minimum 3 000 € HT Maximum 11 000 € HT CCAS sans minimum Maximum 500 € HT durée de 24 mois</p>	<p>18 OCTOBRE 2023</p>
<p>Accord-cadre mono-attributaire pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de</p>	<p>Société ABRAM DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE)</p>	<p>Le montant est défini comme suit : Minimum 7 000 € HT Maximum 22 300 € HT Soit les seuils suivants par</p>	<p>18 OCTOBRE 2023</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, lot n°4 Gants		collectivité : VILLE DE GAP Minimum 4 000 € HT Maximum 11 000 € HT CAGTD Minimum 3 000 € HT Maximum 11 000 € HT CCAS sans minimum Maximum 300 € HT durée de 24 mois	
Accord-cadre mono-attributaire, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, lot n°2 Vêtements de ville (homme et femme)	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le montant est défini comme suit : Minimum 4 000 € HT Maximum 24 000 € HT Soit les seuils suivants par collectivité : VILLE DE GAP sans minimum Maximum 1 000 € HT CAGTD Minimum 4 000 € HT Maximum 23 000 € HT CCAS sans mini ni maxi durée de 24 mois	18 OCTOBRE 2023
Accord-cadre mono-attributaire, pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, lot n°1 Vêtements techniques	Société SND CHEVALLIER (05000 GAP)	Le montant est défini comme suit : Minimum 30 000 € HT Maximum 100 000 € HT Soit les seuils suivants par collectivité : VILLE DE GAP Minimum 15 000 € HT Maximum 70 000 € HT CAGTD Minimum 13 000 € HT Maximum 20 000 € HT CCAS Minimum 2 000 € HT Maximum 10 000 € HT durée de 24 mois	18 OCTOBRE 2023
marché à procédure adaptée pour le renouvellement de l'assistance technique système	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT).	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 9 400 € HT. Il prend effet le 01/01/2024. La durée du marché est de 1 an ferme	18 OCTOBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		(12 mois).	
Marché pour les prestations de maintenance Centrale et Capteurs CO et CO/NO des parkings municipaux : Muret, Providence 1-2 et Verdun	Société TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS (Arras 62 027)	<p>Conclu selon le détail suivant :</p> <p>pour un montant annuel de 6 492,10 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Providence 1 : 2 246,32 € HT • Providence 2 : 1 225,32 € HT • Muret : 1 245,74 € HT • Verdun : 1 774,72 € HT <p>durée de 3 ans</p>	17 OCTOBRE 2023
Marché pour la maintenance des progiciels ASTRE GF et ASTRE RH	Société INETUM (93400 SAINT-OUEN)	<p>Conclu selon le forfait annuel de maintenance suivant : Maintenance 2023 51 251,40 € HT Maintenance 2024 54 615,25 € HT Maintenance 2025 56 719,00 € HT</p> <p>Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle, et pourra être modifié par l'ajout de prestations supplémentaires et la maintenance de nouveaux modules.</p> <p>Durée est de 12 mois à compter du 1er janvier 2023. Renouvelable tacitement 2 fois, pour une durée totale de 3 ans.</p>	16 OCTOBRE 2023
ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D2023_09_395 du 29 Septembre 2023 pour inexactitude matérielle dans l'article 2 erreur de prix. Marché subséquent n° 1 pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique	Société EDSB (05100 BRIANÇON).	<p>Le marché subséquent est conclu sur la base de l'offre variante, Prix indexés ARENH, à 2 237 796,67 € TTC/an, soit 164,37 € TTC/Mwh.</p>	16 OCTOBRE 2023
La consultation pour le groupement de commande du Gapençais, portant sur les besoins en assurance lot n° 2 flotte véhicules et risques annexes - agglomération est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre (aucune offre n'a été reçu). Une nouvelle consultation sera lancée en appel d'offres.			12 OCTOBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Marché pour les missions Géotechniques G2AVP, G2PRO et G4 dans le cadre de la conception réalisation du nouveau parking et de l'Esplanade DESMICHELIS sur la base d'un APS	société KAENA (38660 Saint-Vincent-de-Mercuze)	Conclu à compter du 09/10/2023 pour un montant de 15 870 € H.T. et suivant l'avancement des études Géotechniques	12 OCTOBRE 2023
Avenant n° 2 au marché n° 20202000091 de travaux de terrassement	Société ABRACHY SAS (05130 Tallard).	Conclu pour augmenter le seuil du marché comme suivant : Augmentation du prix des travaux de 7% : 98.000 €/HT Nouveau montant Maximum du marché : 1.498.000 €/HT	9 OCTOBRE 2023
Marché subséquent n° 1, relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.	Société EDF SA (92800 PUTEAUX)	Conclu sans montant minimum et sans montant maximum. pour une durée de 12 mois et 14 jours ans à prix fermes, à compter du 18 octobre 2023. Les montants du Bordereau de Prix Unitaires du marché subséquent, à appliquer à l'énergie réellement consommée, sont : Abt, PM, PCEE : 899 001,86 € HTT/an pour la ville de GAP, EHPAD, CCAS.	5 OCTOBRE 2023
MAPA pour le renouvellement de la maintenance et du support technique Veeam Availability Suite, suite logicielle utilisée par la collectivité pour la sauvegarde des données virtualisées, la reprise d'activité des machines virtuelles.	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 8 784 € HT. Il prend effet le 01/01/2024, date d'expiration du précédent contrat. La durée est de 1 an ferme (12 mois).	4 OCTOBRE 2023
MAPA pour le renouvellement de la maintenance et du support technique de la solution VMware, suite	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 8 291 € HT. Il prend effet le 29/10/2023, date	4 OCTOBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
logicielle utilisée par la collectivité pour gérer la virtualisation des serveurs		d'expiration du précédent contrat. La durée est de 1 an ferme (12 mois).	
Marché pour la réparation, la maintenance du tracteur KUBOTA 8863 KY 05 du service espaces verts	Entreprise COINTE (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 4 296,79 € H.T. durée est de 1 mois.	29 SEPTEMBRE 2023
Marché pour l'acquisition d'un système de diffusion pour la salle du Tempo	Société SONAL'P (05000 GAP)	Conclu pour un prix de 6 258 € HT.	29 SEPTEMBRE 2023
Marché pour l'achat d'une enseigne lumineuse "Le Tempo"	SARL Brod Concept (05000 GAP)	Conclu pour un prix de 6 270 € HT.	29 SEPTEMBRE 2023
Marché subséquent n° 1, relatif à la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique	Société EDSB (05100 BRIANCON)	Conclu sur la base de l'offre variante, Prix indexés ARENH, à 237 796,67 €TTC/an, soit 164,37 €TTC/MWh. pour une durée de 18 mois à partir du 1er juillet 2024. Il se termine le 31 décembre 2025, sur la base de l'offre variante - Prix indexés ARENH.	29 SEPTEMBRE 2023
Marché pour la réparation et la remise en état du tractopelle du service des espaces verts	Entreprise ALPES SUD MATÉRIEL (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 806,29 € HT. durée : 1 mois.	28 SEPTEMBRE 2023
Marché pour les travaux de réfection du mur d'enceinte du Cimetière la Chapelle, derrière deux concessions	Entreprise Trail interventions de Jean-Marie Soubra (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 125,00 € HT pour un délai de 4 mois.	25 SEPTEMBRE 2023
Marché de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation d'un skatepark	Société EVOLVING SKATEPARK (33000 Bordeaux)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 39 000 € HT détaillé comme suit : Esquisse 7 700 € HT AVP 9 200 € PRO 4 875 € ACT 1 950 €	22 SEPTEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

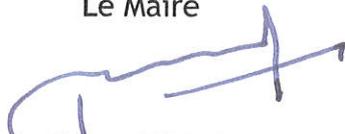
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		VISA 1 375 € DET/VISA/OPC 10 900€ AOR 3 000 € Durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 24 mois	
Marché pour la fourniture d'une borne escamotable	SAS Came France (95240 Cormeilles-en Parisis)	Conclu pour un montant de 7 732,30 € HT pour un délai de 4 mois.	20 SEPTEMBRE 2023
avenant n° 1 au marché 2023230119 pour la fourniture et pose d'éléments préfabriqués permettant la construction d'une salle polyvalente recevant du public (ERP) de 5ème catégorie de type R : - La suppression de la prestation qui consiste à créer une rampe et un palier en caillebotis	société MILLA MODULAIRE (13127 VITROLLES)	Un montant forfaitaire de 13 478 € HT. L'intégration du déplacement de deux unités extérieures de climatisation sur le toit des modules pour un montant de 4 110,10 € HT. Le montant du marché suite à cet avenant est de 93.201,84 €/HT, soit une baisse de 9,13 %.	19 SEPTEMBRE 2023
MAPA pour l'achat et la mise en place d'un gazon synthétique	Société APY MÉDITERRANÉE (83210 LA FARLEDE).	Conclu pour un montant de 15 832,08 € HT. La durée globale du marché est de 3 mois.	13 SEPTEMBRE 2023
Consultation pour le marché subséquent n° 1 relatif à la fourniture de gaz naturel est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général car le besoin doit être modifié.			12 SEPTEMBRE 2023
Marché pour la fourniture de glissières de sécurité de type boismétal.	Société Rondino (42600 Savigneux)	Conclu pour un montant de 4 225,22 € HT pour un délai de 4 mois.	11 SEPTEMBRE 2023
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition de mobilier pour l'aménagement du service des cartes nationales d'identités et passeports	Société JPS Distribution Gap (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 9 977,01 € HT	5 SEPTEMBRE 2023
marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude exhaustive des	Société ASSISTANCE PRO G (05000 GAP)	Conclu pour un prix de 7000 € HT délai de 6 mois	30 AOÛT 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
ressources en eau potable sur le territoire de la commune de Gap			

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2023
Affiché ou publié le : 19 DEC. 2023

